

Commission de Normalisation P02

Carburants & Fuels

Bilan 2021, perspectives 2022 et offre de service



Président :

M. Pascal MANUELLI

TotalEnergies

Tél : 01 41 35 87 31

pascal.manuelli@totalenergies.com

Secrétaire BN Pétrole :

Mme Catherine GRAND

Tél.: 01 47 681 686

catherine.grand@bnpetrole.net

TABLE DE MATIERES

1	Avant-Propos	3
2	Pourquoi participer à la Commission P02 ?	4
2.1	Domaine d'activité	4
2.2	Enjeux	4
3	Organisation et mission	5
3.1	Organisation de la CN	5
3.2	Liste des membres	6
30	parties prenantes sont enregistrées et listées ci-dessous :	6
3.3	Mission de la CN	6
4	Bilan de la normalisation en 2021	7
5	Perspectives 2022	8
5.1	Orientations	8
5.2	Programme de travail 2022	9
6	Conditions Financières d'accès aux travaux	10
	Annexe 1 Portefeuille normatif de la commission de normalisation P02	12
	Annexe 2	16
	Structure des organismes de normalisation	16

1 Avant-Propos

Ce document a pour objet de faire un bilan de l'activité de l'année 2021 de la Commission de Normalisation P02 *Carburants & Fiouls* du BN Pétrole et de présenter les perspectives pour l'année 2022.

Il est établi en début d'année et diffusé aux membres de la Commission de Normalisation ainsi qu'aux parties intéressées identifiées.

Le BN Pétrole en résumé...

Le BN Pétrole agit par délégation de l'AFNOR et dans le cadre d'un agrément ministériel, renouvelé fin 2021 pour une période de 3 ans (2022 – 2024).

Le BN Pétrole est en charge de **15** commissions de normalisation actives, qui comptabilisent plus de **350** inscriptions unitaires d'expert (*i.e. un expert inscrit à plusieurs commissions est comptabilisé plusieurs fois*).

Son portefeuille normatif est d'environ **800** normes internationales, européennes et françaises.

En matière de normalisation européenne et internationale, le BN Pétrole a répondu en 2021 à plus de **300** consultations relatives au processus d'élaboration des normes (enquêtes, approbations, examens quinquennaux ou autres consultations) et a participé à **19** réunions de comités techniques et/ou sous-comités. Dans le cadre européen, le BN Pétrole assure le secrétariat de **1** comité technique et **4** groupes de travail ; dans le cadre international, il assure le secrétariat de **2** sous-comités techniques.

La Commission P02 Carburants & Fiouls en résumé...

La Commission de Normalisation P02 est en charge des activités de normalisation qui visent à établir les spécifications des carburants, des biocarburants et des fiouls (domestiques et marins), à l'exception des GPL. Elle est le miroir français de comités européens : CEN/TC 19 et de ses groupes de travail WG 21, WG 24, WG 38, WG 44 (nouveau) du CEN/TC 441 et des instances internationales ISO/TC 28/SC 4/WG 6 et WG 18 (nouveau) et ISO/TC 28/SC 7 (avec la commission P08 – Méthodes Analytiques).

Elle est composée de **50 experts représentant 29 parties prenantes et 2 liaisons BN**.

Son portefeuille comprend **45 documents normatifs** (60 % filière européenne et 15 % filière internationale et 25 % filière française).

En 2021, elle s'est réunie **2 fois** (sans inclure les groupes de travail spécifiques); **2 documents normatifs** ont été publiés ou rendus disponibles.

Début 2022, le programme de travail comprend pour l'instant **14 projets de norme** hors examen systématique.

2 Pourquoi participer à la Commission P02 ?

2.1 Domaine d'activité

La Commission P02 a pour fonction d'assurer le suivi du CEN/TC 19 pour les activités suivantes :

- le CEN/TC 19/WG 21, *Spécification des essences sans plomb*,
- le CEN/TC 19/WG 24, *Spécification des distillats moyens*,
- le CEN/TC 19/WG 38, *Prospective, planning et coordination concernant les nouveaux carburants*,
- le CEN/TC 19/WG 44, créé en 2021 suite à la dissolution de la Task-Force « FAME » du WG 24

Elle assure aussi le suivi de l'ISO/TC 28 pour les activités suivantes :

- l'ISO/TC 28/SC 4/WG 6, *Classification et spécification des combustibles pour la marine*,
- l'ISO/TC 28/SC 4/WG 18, *Spécifications des combustibles alternatifs pour les applications maritimes*, nouveau groupe créé pour étudier dans un premier temps la spécification du méthanol pour moteurs marins,
- l'ISO/TC 28/SC 7, *Biocarburants liquides (en parallèle avec la commission P08 – Méthodes analytiques)*.

L'activité de la Commission de Normalisation P02 couvre l'élaboration des spécifications des combustibles, carburants d'origine biologique, pétrolière ou synthétique à l'exception des GPL.

Elle a, par ailleurs, activement travaillé sur la normalisation de l'étiquetage des pompes et véhicules par l'intermédiaire du Groupe d'Experts qui lui est rattaché en participant aux travaux du CEN / TC 441, *Etiquetage carburants*, dans le cadre de la Directive AFID (Directive européenne relative au déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs).

La commission P02 tient ainsi informés les experts mandatés par l'industrie pétrolière, par les producteurs de biocarburants, par les constructeurs automobiles et poids-lourds, les équipementiers, les chaudiéristes, par l'administration et autres parties prenantes françaises de l'évolution de la normalisation et leur permet de contribuer à l'élaboration des normes européennes et internationales relatives aux combustibles et carburants, hors GPL.

La Commission P02 suit également l'élaboration des normes de méthodes d'essai qui sont prescrites dans les différentes normes de spécification de ces produits via une liaison active avec la commission de normalisation P08, Méthodes analytiques.

2.2 Enjeux

Pour les carburants, les enjeux de la normalisation sont principalement liés aux éléments suivants issus de la réglementation européenne et du marché européen et à leur évolution :

- les exigences des directives européennes 2009/30/CE (Directive sur la qualité des carburants) et 2009/28/CE (directive énergies renouvelables) qui fixent à la fois la qualité des carburants distribués en Europe et l'objectif de 10 % PCI d'énergie renouvelable en 2021. La directive sur les énergies renouvelables de 2009 a été révisée en 2018 et publiée le 21 décembre 2018 sous le numéro 2018/2001/CE.

- les exigences sur les émissions (polluants mais aussi CO2) des véhicules : pour atteindre les niveaux requis par les normes environnementales, les technologies des moteurs ne cessent de progresser induisant des contraintes de plus en plus importantes sur les carburants. A noter que les PL jusqu'ici non concernés par des réglementations CO2 vont également l'être.
- la prise en compte d'un parc automobile hétéroclite où coexistent des technologies très différentes (âge du parc roulant, utilisations : Véhicules Légers/Poids Lourds/engins non-routiers).

Pour les combustibles, des exigences complémentaires sont venues s'ajouter au niveau international pour les fiouls marins et national pour les fiouls domestiques :

- la réglementation OMI (Organisation Maritime Internationale) qui impose une baisse à 0,5 % de la teneur en soufre dans les fiouls marins à partir de 2020 et la mise en place, à partir de 2030, de solutions complémentaires aux hydrocarbures afin de contrôler leurs émissions de gaz à effets de serre.
- les exigences de l'Administration française sur les fiouls domestiques pour abaisser la teneur en soufre maximale à l'horizon 2024 et pour y introduire des biocarburants dans le cadre de la politique de transition énergétique.

Au niveau européen, les travaux de la commission P02, en accompagnement de ceux initiés dans les groupes de travail du CEN/TC 19, visent à trouver le niveau de spécifications juste permettant une adéquation carburant/moteur optimale tant pour le marché que pour l'industrie française.

Au niveau international, c'est la participation au sous-comité ISO/TC 28/SC 4 et à son groupe de travail WG6 qui est essentielle pour le suivi des fiouls marins. Le BN Pétrole tient d'ailleurs le secrétariat de ce sous-comité international et plusieurs experts de la commission P02 participent aux travaux.

Au niveau national, le travail de la commission P02 est essentiel pour faire évoluer les spécifications du fioul domestique de manière concertée entre les parties intéressées.

3 Organisation et mission

3.1 Organisation de la CN

En principe, la P02 réunit deux fois par an les experts qui suivent /participent aux travaux des normes tant au niveau international qu'aux niveaux européen et national. Ces réunions ont également pour but de préparer :

- les réponses aux consultations
- les inscriptions aux groupes de travail
- et les participations aux réunions plénières annuelles du CEN/TC 19 et de l'ISO/TC 28.

La Commission P02 est consultée également tout au long du processus d'élaboration des normes de spécifications des carburants et au moment de l'enquête CEN ou DIS.

Des groupes de travail ad hoc peuvent être mis en place avec les experts concernés (issus ou non de la P02) pour avancer spécifiquement sur des sujets de normalisation français. Des retours d'activité sont alors effectués régulièrement auprès de la P02 (par exemple : le cas du développement de spécifications pour des nouveaux fiouls domestiques contenant jusqu'à 30 % d'EMAG)).

Ainsi, 3 groupes d'experts sont actifs au premier trimestre 2022 :

- GE BNPE/P02F10F30 : F10 / F30
- GE BNPE/P02FUELMAR : P02 GE FIOULS MARINS
- GE BNPE/P02F10F30SPECS : SPÉCIFICATIONS FIOULS F10 / F30

Le GE BNPE/P02ETIQ ETIQUETAGE DES CARBURANTS est mis en sommeil en 2022, suite à la publication de la norme et à son traitement directement en CN P02.

Le GE BNPE/P02ED95 est créé au premier trimestre 2022 en vue de développer une spécification pour le carburant ED95.

3.2 Liste des membres

30 parties prenantes sont enregistrées et listées ci-dessous :

AD SYSTEMS	IFPEN - IFP ENERGIES NOUVELLES	SCA PETROLE ET DERIVES
CMA SHIPS	MINISTERE ECONOMIE FINANCES - SCL - LABORATOIRE DU HAVRE	SGS FRANCE
DSEO (ex-DCSEA)	NORD ESTER	SOCIETE DES PETROLES SHELL
DGDDI	NORMALAB FRANCE	SNCF
DGEC	OPHELEIA INSTRUMENTS	SNPAA
DYNEFF SAS	PAC ISL	STELLANTIS N.V
ESSO SAF	RENAULT SAS	TEREOS
AVRIL / ESTERIFRANCE	RENAULT TRUCKS	TOTALENERGIES
FF3C	ROBERT BOSCH FRANCE	UFIP ENERGIES ET MOBILITES
EUROFINS IESPM	AVRIL / SAIPOL	UIP - UNION IMPORTATEURS PETROLIERS

Et 3 liaisons : AFNOR, BN Gaz et depuis le premier semestre 2022 : BNPP (Cuves thermoplastiques).

3.3 Mission de la CN

Le rôle de la commission de normalisation P02 est de :

- défendre les intérêts stratégiques, économiques et technologiques de ses membres par le biais de la normalisation en contribuant activement aux travaux nationaux, européens et internationaux et en promouvant la position française sur les normes de spécification notamment NF EN 15376 pour l'éthanol, NF EN 14214 pour les EMAG, NF EN 228 pour les essences (E5, E10), NF EN 15293 pour le E85, NF EN 590, NF EN 16709, NF EN 16734 et NF EN 15940 pour les gazoles (B7, B10, B30 et paraffiniques), NF ISO 8217 pour les fiouls marine, et NF EN 16942 pour l'étiquetage des véhicules et des produits en station-service ;
- développer, rédiger et mettre à jour, en français, les normes de méthodes européennes et internationales prescrites dans les normes de spécifications dans le cadre du CEN et de l'ISO ;

- définir et promouvoir la position française au CEN/TC 19, à l'ISO/TC 28 et au CEN/TC 441 sur chacun des projets et les options stratégiques qui sont proposées ;
- développer des normes de spécifications nationales pour couvrir des besoins du marché national comme les fiouls domestiques par exemple.

4 Bilan de la normalisation en 2021

Le portefeuille de la commission de normalisation P02 comprend 45 documents normatifs (voir liste en Annexe 1) :

- 12 normes européennes,
- 15 rapports techniques européens,
- 7 normes de filière internationale (dont 1 spécification PAS),
- 11 normes de filière française (dont 4 expérimentales).

La commission de normalisation P02 a travaillé en particulier sur les sujets européens et internationaux suivants en 2021 :

- les projets de révision des spécifications des gazoles NF EN 590 (B7) et NF EN 16734 (B10), avec notamment la révision de la clause « fit for purpose » et l'ajout d'une annexe sur le sujet de particules abrasives ;
- le projet d'amendement de la NF EN 16942 afin d'apporter des clarifications, en particulier de donner des exemples pour une mise en application correcte de l'étiquetage ;
- sous mandat de la DGEC, l'achèvement de l'étude sur l'incorporation d'EMAG dans les fiouls domestiques à hauteur de 10% et 30% volumique en vue d'établir une spécification pour le marché national. Les essais de laboratoire avec le prestataire OWI et essais en service sur chaudières avec le prestataire CETIAT ont démontré la faisabilité de brûler du F10 et du F30 dans des chaudières en suivant un certain nombre de recommandations. Un second groupe d'experts P02F10F30SPECS a donc pris le relais dès les premières conclusions pour développer les spécifications des nouveaux fiouls retenus pour la mi-2022 ;
- sous mandat de la DGEC également, un groupe d'expert de la commission P02 a été organisé en 2021 avec l'objectif de produire une spécification ED95 en 2022 ;
- les projets de révision de la spécification NF ISO 8217 pour les fiouls marins et de sa norme de classification NF ISO 8216-1 associée, notamment pour mieux définir les spécifications pour les fiouls marins à 0,5% de soufre et intégrer la possibilité de mélanger des biocarburants aux fiouls résiduels.

Par ailleurs, les 2 documents normatifs suivants ont été publiés ou rendus disponibles en 2021 :

- NF EN 15553, *Produits pétroliers et produits connexes – Détermination des groupes d'hydrocarbures – Méthode par adsorption en présence d'indicateur fluorescent*
- NF EN 16942+A1, *Carburants - Identification de la compatibilité des véhicules - Expression graphique pour l'information des consommateurs*

5 Perspectives 2022

5.1 Orientations

La Commission P02 est rattachée au Comité Stratégique Pétrole (CoS Pétrole) de l'AFNOR, qui a en charge la coordination du programme de normalisation des Commissions de normalisation ainsi que l'identification des nouvelles thématiques de normalisation et la définition des priorités.

Le CoS Pétrole couvre les activités depuis l'exploration, le raffinage, la pétrochimie, le transport jusqu'à la distribution des produits d'origine pétrolière, synthétique et biologique. Il établit annuellement des orientations stratégiques (disponibles sur le site web de l'AFNOR).

En ce qui concerne les carburants, il prévoit comme orientations stratégiques spécifiques :

- de développer les normes carburants en accompagnant le développement des biocarburants avancés (non compétition avec l'alimentaire) et les besoins de grade permettant des incorporations élevées de biocarburants. La filière française pétrole participera aux travaux européens du CEN/TC 19 Carburants et combustibles gazeux et liquides, lubrifiants et produits connexes, d'origine pétrolière, synthétique et biologique et au niveau mondial dans les groupes de travail pour les bio-essences et le biodiesel à l'ISO/TC 28/SC 7 Biocombustibles liquides,
- de maintenir une forte implication dans le développement des méthodes d'essais des biocarburants du marché et des biocarburants avancés,
- d'accompagner le déploiement de la norme EN 16942 Carburants - Identification de la compatibilité des véhicules - Expression graphique pour l'information des consommateurs, en particulier par de la pédagogie à l'intention des utilisateurs,
- de poursuivre l'amélioration de la qualité environnementale des carburants, en mettant à jour les normes carburants en liaison avec les Directives sur la qualité des carburants et sur les énergies renouvelables.

En ce qui concerne les combustibles, il prévoit comme orientations stratégiques spécifiques de poursuivre l'amélioration de la qualité environnementale :

- des combustibles marins, par le suivi de l'implémentation du document ISO/PAS 23263, qui donne des recommandations techniques pour la mise en place des combustibles marins à teneur réduite en soufre de 0,5 % en 2020 et le suivi de l'évolution de la spécification ISO 8217 sur ces combustibles ;
- des combustibles domestiques, par l'élaboration de spécifications en phase avec les préconisations issues du programme d'étude 2020-2021 visant à vérifier les possibilités d'incorporation d'ester méthylique d'acides gras (EMAG) à 10 % et jusqu'à 30 % volumique dans le fioul domestique (en lien avec les matériels et les installations adaptées).

5.2 Programme de travail 2022

Début 2022, le programme de travail en cours de la commission de normalisation P02 comprend 14 projets de norme et 12 examens systématiques :

En cours de Publication à l'AFNOR	
PR EN 590	<i>Carburants pour automobiles - Carburants pour moteur diesel (gazole) - Exigences et méthodes d'essais</i>
PR EN 16734	<i>Carburants pour automobiles - Carburant B10 pour moteur automobile diesel - Exigences et méthodes d'essai</i>
Etapes Finalisation CEN et ISO	
Etapes Enquête CEN/DIS et FV/FDIS	
PR EN 15691	<i>Ethanol comme base de mélange à l'essence - Détermination du résidu sec (produits non volatils) - Méthode gravimétrique</i>
PR EN 15940	<i>Carburants pour automobiles - Gazoles paraffiniques de synthèse ou obtenus par hydrotraitement - Exigences et méthodes d'essais</i>
Etapes WD/CD	
PR NF ISO 8217	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Spécifications des combustibles pour la marine</i>
PR NF ISO 8216-1	<i>Produits pétroliers - Classification des combustibles (classe F) - Partie 1 : catégories des combustibles pour la marine</i>
ISO/AWI 6583	<i>Spécification du méthanol comme carburant pour les applications marines</i>
PR EN 16709	<i>Carburants pour automobiles - Carburant diesel à haute teneur en EMAG (B20 et B30) — Exigences et méthodes d'essai</i>
PR EN 17867	<i>Essences pour petits moteurs à combustion interne - Exigences et méthodes d'essai</i>
PR EN 14214	<i>Produits pétroliers liquides - Esters méthyliques d'acides gras (EMAG) pour moteurs diesel et comme combustible de chauffage - Exigences et méthodes d'essai</i>
PR CEN/TR 16389	<i>Carburants pour automobiles - Gazole paraffinique et constituant d'EMAG - Historique sur la définition des paramètres requis, de leurs limites et de leurs déterminations respectives</i>
Etapes PWI/NWI	
PR XP M15-039	<i>Combustibles liquides — Fiouls domestiques F10 — Exigences et méthodes d'essai</i>
PR XP M15-040	<i>Combustibles liquides — Fiouls domestiques F30 — Exigences et méthodes d'essai</i>
PR FD M15-041	<i>Combustibles liquides — Fiouls domestiques F10 et F30 — Rapport d'étude de faisabilité des fiouls domestiques F10 et F30</i>

Etapas Examens systématiques	
FD M15-011:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2</i>
FD M15-012:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2 BTS (basse teneur en soufre)</i>
FD M15-013:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2 - - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2</i>
NF M15-021:2002	<i>Carburants - Carburants pour moteur diesel (gazole) - Caractéristiques des émulsions d'eau dans le gazole (EEG)</i>
NF M07-077-1:1997	<i>Produits pétroliers liquides - Échantillonnage de carburant au pistolet de distribution - Partie 1 : échantillonnage représentatif de l'approvisionnement moyen de l'utilisateur.</i>
NF M07-077-2:1997	<i>Produits pétroliers liquides - Échantillonnage de carburant au pistolet de distribution - Partie 2 : échantillonnage de grand volume, à un instant donné.</i>
EN 16942 :2016 +A1:2021	<i>Carburants - Identification de la compatibilité des véhicules – Expression graphique pour l'information des consommateurs</i>
CEN/TR 16435:2012	<i>Mélanges de produits oxygénés conformément aux exigences de l'EN 228</i>
ISO 8216-99:2002	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Classification - Partie 99: Généralités</i>
XP ISO/PAS 23263	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Considérations à l'usage des fournisseurs de combustibles et des utilisateurs pour la qualité des combustibles pour la marine en vue de la mise en application de la teneur maximale en soufre de 0,50 % en 2020</i>
NF EN 228+A1	<i>Carburants pour automobiles - Essence sans plomb - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 16900	<i>Huiles de pyrolyse rapide pour application chaudières - Spécifications et méthodes d'analyses</i>

6 Conditions Financières d'accès aux travaux

L'inscription à la Commission de Normalisation P02 est soumise par contractualisation à une cotisation de 4 000€ HT en 2022 (inchangée depuis plusieurs années) ; le nombre d'experts n'est pas limité pour chaque organisme ou société participante. Conformément à l'article 14 du décret du 16 juin 2009 et modifié le 16 novembre 2021 sur la normalisation française, aucune contribution n'est demandée aux PME/TPE de moins de 250 personnes ne dépendant pas à plus de 25 % d'un groupe de plus de 250 salariés, aux syndicats représentatifs de salariés, aux associations de consommateurs et environnementales agréées, aux établissements publics d'enseignement ou à caractère scientifique et technologique, et aux départements ministériels au titre de la participation de leur « responsable ministériel aux normes » et de leur suppléant.

La contractualisation donne à tous les membres de la commission accès :

- à la participation aux instances européennes et internationales dont la CN P02 est miroir (voir [Annexe 2](#))
- à la totalité de la documentation de la commission qui est mise en ligne (livelink Afnor),

- aux documents des instances européennes et internationales dont la CN P02 est miroir (voir Annexe 2),
- aux réunions (commission, dépouillement,...),
- aux messages d'information et d'alertes pour toutes les enquêtes sur chaque norme et projet du portefeuille de la commission,
- aux votes et consultations organisés par la CN P02 (1 vote par membre contractualisé).

Par ailleurs, toutes les normes de la CN P02 sont mises à disposition gratuitement de ses experts pendant une durée de 3 mois à compter de leur date de publication.

Annexe 1

Portefeuille normatif de la commission de normalisation P02

Les normes qui ont été publiées en 2021 sont surlignées en bleu.

Les normes qui sont été revues en 2021 sont surlignées en jaune.

NF EN 228+A1:2018	<i>Carburants pour automobiles - Essence sans plomb - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 590+A1:2018	<i>Carburants pour automobiles - Carburants pour moteur diesel (gazole) - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 14214+A2:2019	<i>Produits pétroliers liquides - Esters méthyliques d'acides gras (EMAG) pour moteurs diesel et comme combustible de chauffage - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 14274:2015	<i>Carburants pour automobiles - Évaluation de la qualité de l'essence et du combustible pour moteur diesel (gazole) - Système de suivi de la qualité des carburants (FQMS)</i>
NF EN 14275:2013	<i>Évaluation de la qualité de l'essence et du carburant pour moteur diesel (gazole) - Échantillonnage au pistolet de distribution des pompes de stations-service des réseaux et des pompes privées hors réseaux</i>
FD CEN/TR 15160:2005	<i>Produits pétroliers et produits connexes - Applicabilité des méthodes d'essai des carburants diesel (gazoles) aux esters méthyliques d'acides gras (EMAG) - Information et résultats relatifs aux essais circulaires</i>
NF EN 15293:2019	<i>Carburants pour automobiles - Carburant pour automobiles Ethanol (E85) - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 15553:2021	<i>Produits pétroliers et produits connexes - Détermination des groupes d'hydrocarbures - Méthode par adsorption en présence d'indicateur fluorescent</i>
NF EN 15940+A1+AC:2019	<i>Carburants pour automobiles - Gazoles paraffiniques de synthèse ou obtenus par hydrotraitement - Exigences et méthodes d'essais</i>
CEN/TR 15367-1:2007	<i>Petroleum products - Guide for good housekeeping - Part 1: Automotive diesel fuels</i>
CEN/TR 15367-2:2007	<i>Petroleum products - Guide for good housekeeping - Part 2: Automotive petrol fuels</i>
CEN/TR 15367-3:2009	<i>Petroleum products - Guide for good housekeeping - Part 3: Prevention of cross contamination</i>
NF EN 15376:2015	<i>Carburants pour automobiles - Éthanol comme base de mélange à l'essence - Exigences et méthodes d'essais</i>

CEN/TR 15738:2008	<i>Petroleum products - Heating fuels - Need, feasibility and required deliverables for a common European specification</i>
CEN/TR 15993:2018	<i>Automotive fuels - Ethanol (E85) automotive fuel - Background to the parameters required and their respective limits and determination</i>
CEN/TR 16389:2012	<i>Automotive fuels - Paraffinic diesel fuel and blends - Background to the parameters required and their respective limits and determination</i>
CEN/TR 16435:2012	<i>Liquid petroleum products - Oxygenates blending in line with actual EN 228 requirements</i>
CEN/TR 16514:2013	<i>Automotive fuels. Unleaded petrol containing more than 3,7 % (m/m) oxygen. Roadmap, test methods, and requirements for E10+ petrol</i>
CEN/TR 16557:2013	<i>Automotive fuels. High FAME diesel fuel blends (B11-B30). Background to the parameters required and their respective limits and determination</i>
CEN/TR 16569:2013	<i>Automotive fuels - Assessing the effects of E10 petrol on vehicle emissions and performance</i>
CEN/TR 16680:2014	<i>Liquid petroleum products - Investigation on internal diesel injector sticking deposits mechanisms and the impacts of corrosion inhibitors</i>
NF EN 16709+A1:2018 (FR : confirm. / EU : révision)	<i>Carburants pour automobiles - Carburant diesel à haute teneur en EMAG (B20 et B30) - Exigences et méthodes d'essai</i>
NF EN 16734+A1:2019	<i>Carburants pour automobiles - Carburant B10 pour moteur automobile diesel - Exigences et méthodes d'essai</i>
CEN/TR 16884:2016	<i>Automotive fuels - Diesel fuel - Cold operability testing and fuel performance correlation</i>
NF EN 16900:2018	<i>Huiles de pyrolyse rapide pour application chaudières - Spécifications et méthodes d'analyses</i>
NF EN 16942:2017+A1 :2021	<i>Carburants - Identification de la compatibilité des véhicules - Expression graphique pour l'information des consommateurs</i>
CEN/TR 16982:2016	<i>Diesel blends and fuels - Cold filterability issues</i>

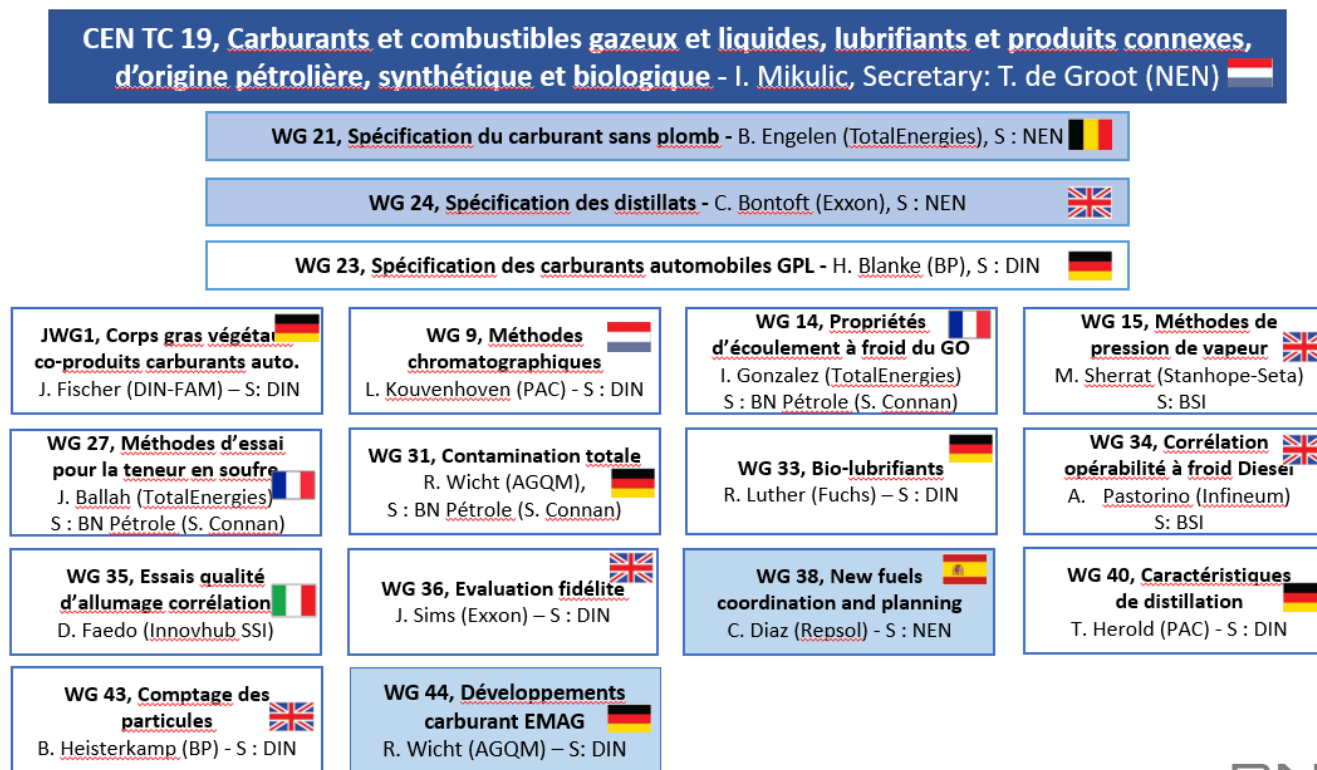
CEN/TR 17548:2020	<i>Carburants pour automobiles - Problèmes concernant le carburant diesel - Rapport d'enquête sur les particules abrasives</i>
NF ISO 4261:2020	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Spécifications des combustibles pour turbines à gaz en service dans l'industrie et la marine</i>
NF ISO 8216-1:2018	<i>Produits pétroliers - Classification des combustibles (classe F) - Partie 1: Catégories des combustibles pour la marine</i>
NF ISO 8216-2:1986 (FR : révision / EU : confirm.)	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Classification - Partie 2: Catégories des combustibles pour turbines à gaz en service dans l'industrie et la marine</i>
NF ISO 8216-99:2002	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Classification - Partie 99: Généralités</i>
NF ISO 8217:2018	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Spécifications des combustibles pour la marine</i>
NF ISO 16861:2015	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Spécifications du diméthyléther (DME)</i>
XP ISO/PAS 23263:2019	<i>Produits pétroliers - Combustibles (classe F) - Considérations à l'usage des fournisseurs de combustibles et des utilisateurs pour la qualité des combustibles pour la marine en vue de la mise en application de la teneur maximale en soufre de 0,50 % en 2020</i>
NF M07-077-1:1997	<i>Produits pétroliers liquides - Échantillonnage de carburant au pistolet de distribution - Partie 1 : échantillonnage représentatif de l'approvisionnement moyen de l'usager.</i>
NF M07-077-2:1997	<i>Produits pétroliers liquides - Échantillonnage de carburant au pistolet de distribution - Partie 2 : échantillonnage de grand volume, à un instant donné.</i>
NF M15-008:2020	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil domestique</i>
FD M15-011:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2</i>
FD M15-012:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2 BTS (basse teneur en soufre)</i>
FD M15-013:1982	<i>Combustibles minéraux liquides - Caractéristiques du fuel-oil lourd N0 2 TBTS (très basse teneur en soufre)</i>
NF M15-021:2002	<i>Carburants - Carburants pour moteur diesel (gazole) - Caractéristiques des émulsions d'eau dans le gazole (EEG)</i>
XP M15-032:2010	<i>Carburants pour automobiles - Esters éthyliques d'acides gras (EEAG) pour moteurs diesel -</i>

XP M15-039 (PR)	<i>Combustibles liquides – Fiouls domestiques F10 – Exigences et méthodes d'essai</i>
XP M15-040 (PR)	<i>Combustibles liquides – Fiouls domestiques F30 – Exigences et méthodes d'essai</i>
FD M15-041 (PR)	<i>Combustibles liquides – Fiouls domestiques F10 et F30 – Rapport d'étude de faisabilité des fiouls domestiques F10 et F30</i>

Annexe 2

Structure des organismes de normalisation

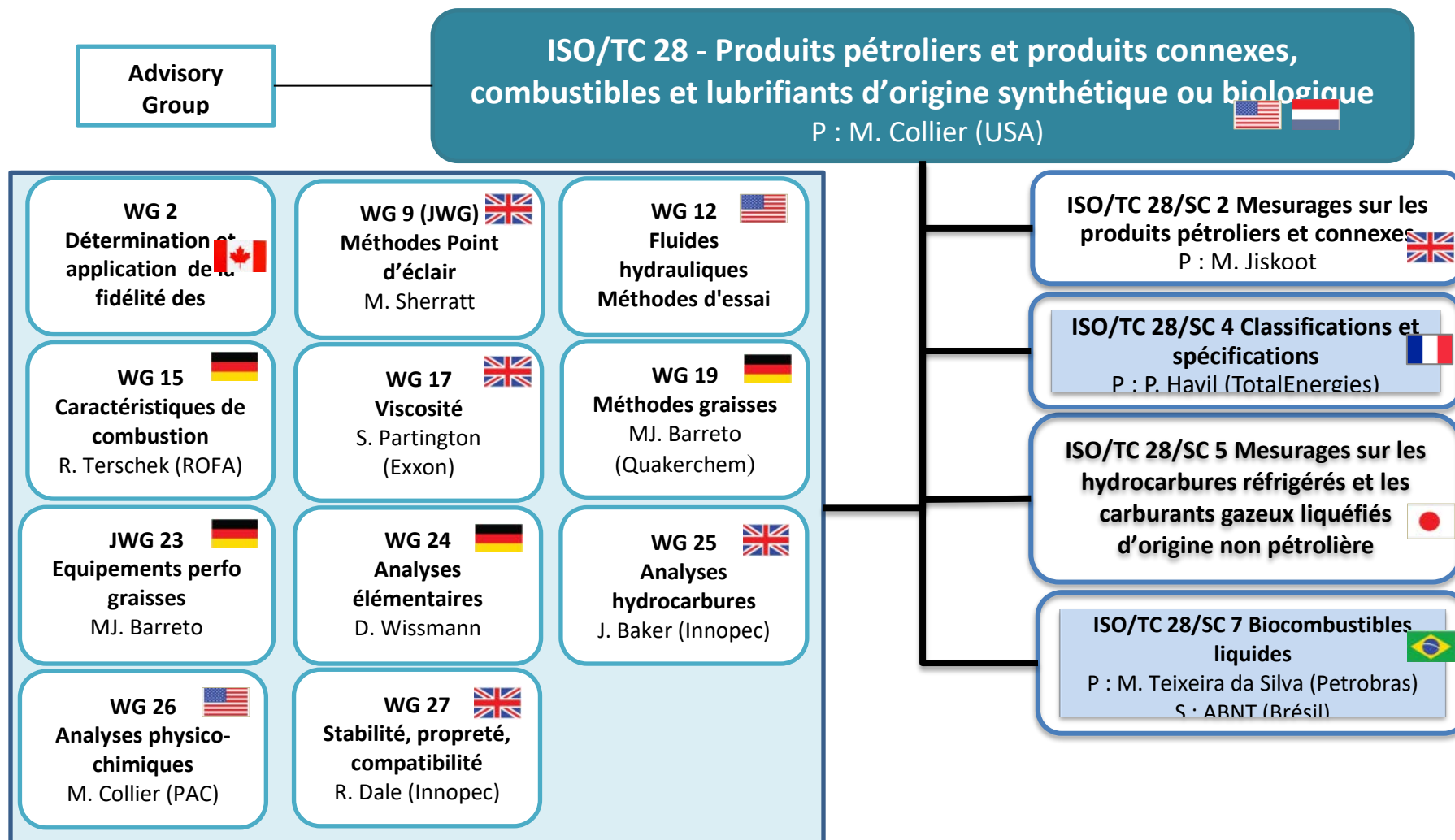
A. Structure du CEN/TC 19



BN
Pétrole

La commission P02 est le miroir des WG de spécification WG 21, WG 24, WG 38 et WG 44 (ex-Task Force FAME) et du WG 38.

B. Structure de l'ISO/TC 28



La commission P02 est le miroir du SC7 et d'un WG du SC4 (détaillé à la page suivante).

C. Structure de l'ISO/TC 28/SC 4

ISO/TC 28/SC 4 – Classifications et spécifications

P : P. Havil (TotalEnergies)



S : S. Connan (BN Pétrole / AFNOR, France)

WG 3 Classification et spécifications des fluides hydrauliques
Convenor : J. Sherman (Shell, USA)



WG 6 Classification et spécifications des fuels marins
Convenor : M. Vermeire (Chevron, Belgique)



WG 16 Classification et spécifications des huiles pour engrenages, turbines
et compresseurs et des graisses
Convenor : V. D'Hollander (France)



WG 17 Spécifications du GNL pour application maritimes
Convenor : M. Perrin (France)



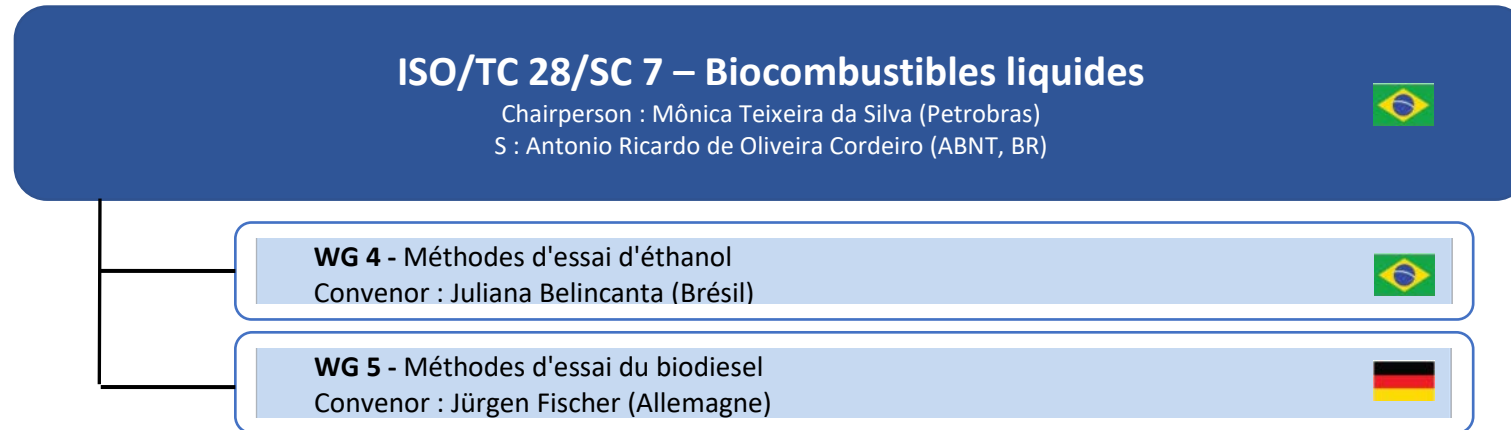
WG 18 Spécifications des combustibles alternatifs pour
applications marines
Convenor : M. Vermeire (Chevron, Belgique)



WG13 and WG14 (DME) dissous en Juillet 2021

La commission P02 est le miroir du WG6 et WG 18, fiouls marins.

D. Structure de l'ISO/TC 28/SC 7



La commission P02 est le miroir de l'ISO/TC28/SC7 pour les sujets de spécifications sur les biocombustibles. La commission P08 est le miroir des WG4 et WG5 pour les sujets de méthodes d'essai.